



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 16/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/505

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Opération Carnaval des Deux Rives 2017. Subvention. Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du « Carnaval des deux rives », la Ville de Bordeaux soutient financièrement deux associations pour, non seulement préparer le carnaval en tant que tel, mais aussi pour développer et proposer en amont de la parade, de nombreux ateliers et animations culturelles dans les quartiers de Bordeaux.

Après un « Carnaval Monstre » en 2015, un « Carnaval Gonflé » en 2016, les Bordelais découvriront un « Carnaval Flash » le 5 mars, toujours sous la direction de Charlie le Mindu.

Les ateliers, les spectacles, proposés aux enfants comme aux adultes, à la Rock School Barbey, dans les centres d'animation des quartiers de Bordeaux et au Rocher de Palmer à Cenon, favorisent la rencontre, le partage, la créativité, les gestes éco-citoyens, la récupération de matériaux, les déplacements collectifs...

Les enfants des centres de loisirs de la Ville y participeront activement, ils rencontreront et prépareront la parade avec les artistes en résidence : musiciens, costumiers, danseurs, chorégraphes...

Cette manifestation d'importance pour la Ville, de plus en plus attendue par les Bordelais prend tout son sens avec la parade. D'une rive à l'autre de la Garonne, le défilé de chars, de danseurs, de groupes musicaux sera un moment de fête partagé entre toutes les générations.

A cet effet, je vous propose d'attribuer, pour l'année 2017 la somme de **48 000 euros** pour l'**Opération Carnaval des Deux Rives 2017** et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2017 (en euros)
Fédération des Sociétés Carnavalesques de l'agglomération bordelaise	16 000
Musiques de Nuit Diffusion	32 000

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, dont les montants seront imputés sur le budget principal de l'exercice 2017, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif.
- à signer les conventions de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne BREZILLON